

# ***Règlement 11<sup>ème</sup> Edition du Trail des 7 Hameaux.***

## ***1 – Conditions de participation***

L'épreuve est ouverte aux coureurs femmes et hommes de 18 ans et plus nés avant le 02/10/ 2004, licenciés ou non.

Chaque coureur devra impérativement avoir son dossier complet sur le site de *onsinscrit.com*. Il doit avoir payé et envoyé soit sa licence FFA, FFTRI, FFCO de l'année en cours, soit un certificat médical datant de moins de 1 an au 02/10/2022 et portant la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition ». Sans l'un de ces documents et sans le paiement des frais d'inscription, celle-ci ne sera pas prise en compte.

## ***2 – Epreuve***

La formule proposée est :

- ➔ Un Trail de 19,2 km et 330m de dénivelé positif
- ➔ Deux Courses enfants sur l'Espace sportif Jacques Anquetil, un parcours de 0,8km pour les EA (éveil Athlétique) nés en 2013-2014 & 2015 et un parcours de 1,2km pour les PO (Poussins) garçons et filles nés en 2011 & 2012.

## ***3 – Annulation d'inscription au Trail***

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive. Aucune demande d'annulation ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

## ***4 – Départ – Arrivée – Dossards***

**Départ le 02 Octobre 2022 devant l'Hôtel de ville de Magny les Hameaux à:**

**- 9h30 pour le Trail de 19,2 Km**

**Départ des courses enfants près du Terrain de Football, Jacques Anquetil**

**- 9h45 pour les Eveils Athlétiques, garçons et filles.**

**- 10h00 pour les Poussins, garçons et filles.**

**Un briefing aura lieu sur la ligne de départ à 9h15 devant l'Hôtel de Ville.**

L'arrivée sera jugée dans l'Espace Jacques Anquetil à Magny les Hameaux. Des toilettes seront mises à disposition à l'arrivée.

## **Le retrait des dossards se déroulera :**

\_ Le samedi 01 Octobre de 14h00 à 18h00 au Stade Jacques Anquetil aux tennis couverts.

\_ Le dimanche 02 octobre de 7h30 à 9h00 (Adultes) et 8h30 à 9h30 (enfants) aux tennis couverts situés au stade Jacques Anquetil à Magny les Hameaux.

Une pièce d'identité sera demandée pour le retrait des dossards

Le dossard sera porté sur la poitrine et doit être visible durant tout le Trail. Des pointages dossards seront effectués sur le parcours.

Le chronométrage est électronique, les puces sont fournies, collées sur les dossards et doivent être obligatoirement conservées jusqu'à l'arrivée.

## **5 – Droits d'engagement**

Pour la 11<sup>ème</sup> édition du Trail des 7 hameaux, seul les 700 premiers inscrits seront pris en compte. Pas de limite d'inscription, pour les enfants.

Pour l'épreuve, les inscriptions se font uniquement sur internet via le site « *onsinscrit.com* » avant le 28 Septembre 2022 - 00h00.

**Pas d'inscription sur place.** Le tarif sera greffé des frais d'inscription en ligne.

➔ Tarif Trail de 19,2 km : 21 euros

➔ Tarif courses enfants : 2 euros

## **Renseignements :**

Par mail, *trail7hameaux@gmail.com*

ou par tél au 01 39 44 71 58, Service des Sports de la Commune de Magny

ou au 06 52 78 98 01, organisation

## **6 – Barrières horaires et ravitaillement**

Il n'y aura pas de barrière horaire de mise en place.

\_ Ravitaillement liquide (rampe à eau) à Port-Royal (8ème km)

\_ Ravitaillement liquide Magny-Village (15ème km)

\_ Un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

## ***7 – Sécurité – Matériel obligatoire***

Les parcours croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Aucun matériel n'est obligatoire. Néanmoins, une réserve d'eau est fortement conseillée.

L'organisation conseille également à chaque participant d'avoir un téléphone portable, une couverture de survie et un sifflet.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

## ***8 – Assistance médicale – Abandon***

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et de médecins. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions. Tout abandon doit être signalé à un signaleur et dans la mesure du possible, avoir lieu à un poste de ravitaillement. Tous les coureurs dépassant les délais seront mis en hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés vers l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course dans ce cas il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité.

## ***9 – Modifications***

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

## ***10 – Environnement***

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol.

## ***11 – Label Ecoresponsable***

Le Trail des 7 Hameaux dépose un dossier au CDOS 78 afin d'obtenir le label écoresponsable. En tout état de cause même sans l'obtention de ce label, les organisateurs s'engagent à respecter au maximum les impératifs du CDOS 78 pour répondre aux contraintes écologiques, sanitaires et réglementaires de ce label.



## ***12 – Droit à l'image***

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## ***13 – Récompenses***

Tous les coureurs recevront un lot.

Les 3 premier(e)s hommes et femmes au Scratch recevront un trophée ou lot.

Tous les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes recevront un lot.

Tous les enfants recevront une médaille à l'arrivée et les 3 premiers au scratch garçons et filles recevront une coupe ou trophée et un lot.

#### ***14 – Assurance – responsabilité***

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance, garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement, et donc de vérifier qu'ils ont souscrit une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

#### Les Organiseurs



**ENTENTE ATHLETIQUE  
DE ST QUENTIN EN YVELINES**



**MAGNY-LES-HAMEAUX**